



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 074-217402361-20251215-ARR2025_60CB-AR
SLOW

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N°60/2025 CB

ARRETE MUNICIPAL
**ARRETE TEMPORAIRE DE DELEGATION DE SIGNATURE A
MADAME MARIE-CHRISTINE DAYVE**

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,
Vu la délibération n°2020/065 fixant le nombre d'adjoints réglementaires, d'adjoints spéciaux et conseillers municipaux délégués rendue exécutoire le 26 mai 2020 et la délibération n°2020/066 portant élection de ces adjoints dans l'ordre du tableau du conseil municipal, rendue exécutoire le 26 mai 2020,

Considérant que Madame Marie-Christine DAYVE apparaît en qualité de première adjointe au Maire dans la délibération susmentionnée,

Considérant que Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire, est absent du territoire communal du vendredi 02 au mercredi 14 janvier 2026 inclus,

Considérant que Monsieur Jean-Marc PEILLEX pourrait être amené dans le cadre de son déplacement à l'étranger à signer des documents officiels en sa qualité de Maire de Saint-Gervais les Bains,

ARRETE :

Article 1^e

Pendant l'absence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire, du vendredi 02 au mercredi 14 janvier 2026 inclus, Madame Marie-Christine DAYVE, Première Adjointe au Maire, est autorisée à signer tous les documents communaux en lieu et place de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire, à l'exception de tous les documents budgétaires, mandats de paiement et titres de recette, relatifs à la Régie de l'Office de Tourisme, et de tous les documents budgétaires des budgets Ville, Eau, Assainissement, et Transport.

La signature de Madame Marie-Christine DAYVE devra être précédée de la formule suivante : « par délégation de Monsieur le Maire ».

Article 2

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Gervais, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable Public de la Commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains
le 15 décembre 2025

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,
Jean-Marc PEILLEX



Télétransmis en Sous-Préfecture le 15 décembre 2025
Notifié à l'adjoint au Maire le 15 décembre 2025
Mise en ligne le 15 décembre 2025